

ADHESIONS 2023

- Information -

C'est le moment d'adhérer ou de renouveler votre adhésion à l'ASCEE 22.

L'association sportive, culturelle et d'entraide de l'environnement des Côtes-d'Armor (ASCEE 22) a prévu de vous proposer en 2023 :

- billetterie permanente (cinémas, patinoires, piscines, zoo de Trégomeur...),
- billetterie ponctuelle (festivals, cirques...),
- conventions avec des salles de spectacles (Lamballe, Languieux, Lannion, Loudéac, Trégueux, Carhaix...), avec le bowling le Strike : tarif comité d'entreprise sur présentation de votre carte d'adhérent de l'année,
- soirées (bowling, repas...),
- sortie à la journée en juin,
- activités familiales
- journée dite « passion » (rencontre des 4 départements bretons en septembre),
- groupe de randonnée...

Le comité directeur 22 gère les locations, les travaux et l'entretien de sept unités d'accueil (UA) : Binic 1 & 2, Saint-Quay-Portrieux 1 & 2, Pleubian/Port-la-Chaîne, Ploubazlanec/Pors-Don et Lannion/Beg Leguer, et permet ainsi aux adhérents de bénéficier de tarifs intéressants sur l'ensemble des actions de l'association.

Les ASCEE de toute la France mettent aussi à votre disposition des UA : maisons de gardiens de phares, maisons éclésiastiques, appartements, mobilhomes... Il est possible de les louer à la semaine, ou au week-end.

Suivant vos revenus, vous pourrez peut-être prétendre à des séjours gratuits (printemps ou été), et/ou une participation pour les colonies de vacances du CGCV pour vos enfants...n'hésitez pas à en faire la demande !!

Des informations sont à votre disposition sur le site Internet de la FNASCEE et de l'ASCEE 22 et sur la page facebook de l'association. Vous pouvez nous contacter directement mais de préférence par mail.

L'ASCEE 22, c'est aussi un partenariat avec le CLAS de la DDTM 22 pour l'organisation de l'arbre de Noël des agents écologie en poste dans les Côtes-d'Armor, et agents agriculture de la DDTM 22.

Peuvent adhérer

- membres actifs : agents MTES, MCT, actifs et retraités, agents MI et MAA en poste à la DDTM 22, et ex-agents DDE, en poste dans différents services, sans interruption d'adhésion.
- membres extérieurs : personnes qui participent à une activité (ex. randonnée...).

Tarif des adhésions Actif : 12 €. Retraité : 12 €. Extérieur : 25 €.

Chèque bancaire uniquement à l'ordre de « ASCEE 22 ». Si problème, voir avec votre correspondant ou contacter l'ASCEE.

Pour adhérer

- **Actifs** voir auprès de vos correspondants.
- **Retraités** Laëtitia RANNOU est votre correspondante. Vous pouvez lui remettre votre chèque, rue Jules-Vallès à Saint-Brieuc, ou l'envoyer sous enveloppe à : ASCEE 22 - DDTM 22, 1 rue du Parc, CS 52256 22022 SAINT-BRIEUC cedex
- **Extérieurs** envoi des chèques sous enveloppe à : ASCEE 22 - DDTM 22, 1 rue du Parc, CS 52256 22022 SAINT-BRIEUC cedex.

Date limite : mardi 6 décembre 2022. Après cette date, la cotisation passera à 25 €.

La fiche « ANGELA » DOIT être renseignée systématiquement par tous les adhérents avec la signature au verso du consentement à l'utilisation des données personnelles collectées : ces données ne seront pas transmises à des tiers et seront utilisées uniquement dans le cadre des activités de l'ASCEE 22.

- Les nouveaux adhérents et ceux qui ont un changement soit de leurs coordonnées ou ayants-droits remplissent **INTÉGRALEMENT** (recto/verso) la fiche
- Les « anciens » adhérents, qui n'ont aucun changement à signaler, remplissent uniquement leurs nom, prénom et numéro de carte et signent le verso de la feuille pour autoriser l'ASCEE à utiliser leurs données personnelles dans le cadre strict de ses activités.

Vos correspondants et les membres du comité directeur sont à votre disposition pour tout renseignement.

Le comité directeur de l'ASCEE 22